

RENOUVELLEMENT
 NOUVELLE ADHESION

Je soussigné(e) adhère à l'Amicale Laïque de Plomelin et accepte les conditions et règlements propres à chaque activité.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Date de naissance :
____/____/____

Profession actuelle ou passée

☎ : _____

Mail : _____ @



(Attention Mail à compléter très lisiblement pour recevoir les informations diverses durant l'année)

ADHESION FAMILIALE : Cotisation 2024-2025 : 18,00 €

+

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Activités		Cotisations spécifiques	Responsables
Badminton	<input type="checkbox"/>	➤ 18 € Questionnaire de santé à compléter MAIS à conserver par l'adhérent(e) ! - Joindre juste l'attestation de santé signée au bulletin d'adhésion	Isabelle LE SCORNET
Broderie	<input type="checkbox"/>	➤ 18 €	Marie-France LE DANTEC
Couture	<input type="checkbox"/>	➤ 18 €	Marguerite FOLL
Marche nordique	<input type="checkbox"/>	➤ 18 € Questionnaire de santé à compléter MAIS à conserver par l'adhérent(e) ! - Joindre juste l'attestation de santé signée au bulletin d'adhésion	Didier GAÏFFAS
Photo	<input type="checkbox"/>	➤ 18 €	Robert TRÉGUER
Randonnée	<input type="checkbox"/>	➤ 18 € Questionnaire de santé à compléter MAIS à conserver par l'adhérent(e) ! - Joindre juste l'attestation de santé signée au bulletin d'adhésion	Edith LE CORGNE
Scrabble	<input type="checkbox"/>	➤ 7 €	Marie-Renée COSSEC

Pour toute inscription d'une 2^{ème} activité, un tarif dégressif sera appliqué : soit 14 Euros

Règlement :

- Virement sur compte suivant (IBAN : FR76 1290 6000 4167 3920 6700 108 – BIC : AGRIFRPP829)
- Carte bancaire (merci de faire l'inscription sur internet via le QR code indiqué en haut du document ou à l'adresse <https://amicale-laique-plomelin-1.s2.yapla.com/fr/espace-membres>)
- Chèque à l'ordre de l'Amicale Laïque de Plomelin

Fait à _____ le _____

Signature

Seuls les dossiers complets seront acceptés : bulletin d'adhésion + règlement et attestation de santé (badminton, marche nordique, randonnée), sous enveloppe à remettre au responsable d'activité pour le 1er octobre 2024 au plus tard SVP !